## DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

VILLE de MARCOING



Tél: 03 27 82 23 00

## ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Marcoing

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-2 et L 2212-4,

Considérant les conditions climatiques et les risques de dégradation du terrain de football situé Rue Parmentier,

Considérant que ces circonstances imposent que soient prescrites des mesures conservatoires des lieux,

## Arrêté n° 2024-16 VOIRIE

<u>Article 1</u>: L'accès et l'utilisation du terrain municipal de football (<u>terrain d'honneur et terrain d'entrainement</u>) sont interdits du lundi 19 au vendredi 23 février 2024 inclus.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à :

⇒ Monsieur le Président de l'Association Sportive de Marcoing

Fait à Marcoing, le 16 février 2024.

Le Maire,

Jean-Claude CIUNET